

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance.....10

Excusé.e.s ou absent.e.s

à la séance.....7

Délibération n°08-2023-06-13

Cession du véhicule municipal de type Renault
Kangoo Frigo 4852YX94

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le mardi 6 juin 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-Présidente du CCAS.**

ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S :

ANNE KLOPP, LOIC DAMIANI, CHRISTOPHE MATHIEU, BERNARD LEGER, MARTIAL AUDIN, SAMUEL MULLER, ANNE MARIE MAFFRE, FRANCOISE BARRUEL, STEPHANIE MICHEL, BERNARD MANNEVILLE

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S :

JEAN PHILIPPE GAUTRAIS, ISABELLE BAYOL, MARC GROUSSET, BERNARD THOREAU, BRIGITTE VINCENT, FATOU CAMARA NACERA LARABI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le véhicule municipal RENAULT KANGOO immatriculé 4852YX94, n° VF1FC1FAF38408614 dans la série type, ne correspondant plus aux besoins des services, a été réformé

CONSIDÉRANT que ce véhicule acheté le 27 décembre 2007, pour une valeur de 20557.16 €, a été mis en vente en l'état, sur le site « AGORASTORE », site d'enchères en ligne réservées aux collectivités,

CONSIDÉRANT que la meilleure enchère s'élève à 6 390 €,

CONSIDÉRANT par conséquent, qu'il y a lieu d'approuver cette proposition,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la cession du véhicule de type RENAULT KANGOO immatriculé 4852YX94 à Monsieur COUSTILLAS Matthieu, Chapetit, 24640 SAINTE EULALIE D'ANS, pour un montant de 6 390 € TTC dont 5.166 € de prix de cession et 1.224 € de frais dû par l'acquéreur à Agorastore .

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Président,



POUR EXTRAIT CONFORME

Anne KLOPP

Vice-Présidente



